

PRÉCIS HISTORIQUE

Le bureau a été fondé en 1918 sous le nom de Bureau de la Statistique. Il fonctionne aujourd'hui en vertu de la Loi sur la Statistique (1971), Loi qui lui a également donné le nom de Statistique Canada.

Statistique Canada est un organisme responsable devant le ministre de l'Industrie et du Commerce. Le bureau a pour tâche:

- a. de réunir, de cataloguer, d'analyser, de résumer et de publier des renseignements statistiques relatifs aux activités et aux conditions commerciales, industrielles, financières, sociales, économiques et générales de la population;
- b. de collaborer avec les ministères du gouvernement dans la collecte, le catalogage et la publication d'informations statistiques y compris les statistiques provenant des activités de ces divers ministères;
- c. de procéder au recensement de la population du Canada et au recensement de l'Agriculture au Canada conformément à la Loi sur la statistique;
- d. de décourager la duplication des informations réunies par les ministères du gouvernement; et
- e. en général, de promouvoir l'intégration des statistiques sociales et économiques relatives à l'ensemble du Canada et à chacune de ses provinces et, aussi, de coordonner des plans d'intégration de ses statistiques.

Dans l'exécution de ses tâches le bureau est organisé en six sous-sections, chacune chargée de responsabilités bien précises:

Entreprises

La direction des statistiques industrielles produit des informations statistiques à l'égard de l'agriculture, des industries primaires et des manufactures, des transports et des communications, du commerce et des services et de la construction.

La Direction des statistiques générales produit les informations statistiques à l'égard des prix, de la main-d'oeuvre, du commerce extérieur, des finances et de la fiscalité des sociétés et administre la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

Les Comptes économiques et l'intégration

La Direction du système de la comptabilité nationale (actuelle) est responsable des informations statistiques à l'égard du produit national brut, de la balance des paiements, des flux financiers, des entreprises multinationales et du CANSIM (Système canadien d'information socio-économique, série chronologique).

La Direction du système de la comptabilité nationale (structurelle) est responsable des normes de classification statistique, des tableaux d'entrées-sorties, de l'élaboration de statistiques régionales et urbaines, et de l'analyse structurelle.